

-----  
Arrondissement de ROCHEFORT  
---

-----  
Séance du 8 Décembre 1956  
-----

Département  
Charente-Maritime  
-----

OBJET :

Le huit Décembre 1956 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

-----  
Equipement pour le  
Palais des Congrès  
-----

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, LAURENT, C UNIL, BARRIERE GUILLAUD, DOMECCQ, ETCHEBER, FOUGET, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. CHAMBOULAN, GRUSSENMEYER, DUFOUR, ROCHEDEREUX, COU-NIL EDOUARD, PAPEAU, GUICHAOUA

*56161*

Représentés : M. Brotreau par M. Reutin

M. Etcheber a été élu secrétaire

**Le Conseil Municipal**

Vu l'appel d'offres et le concours qui ont été effectués pour l'équi-  
pement de la cuisine et l'aménagement des tables du Palais des Congrès

Vu l'avis de la Commission des Travaux

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Considérant qu'il importe, étant donné les nombreuses demandes reçues par des Congrès que le Palais puisse être ouvert au public au début du mo-  
d'Avril

approuve

les conclusions de la Commission d'Achat et autorise M. le Maire à  
passer les marchés suivants :

- avec la maison Bergerand de Joly pour la fourniture de ce fourneau de cuisine en acier inoxydable d'un montant de 2.110.220 frs
- avec les établissements Ciné Sièges pour fourniture de 636 fauteuils d'un prix unitaire de 6.500 frs d'un montant de 4.134.000 frs
- avec les établissements ICAM pour fourniture et pose de 3 rideaux de scène en Rhovil d'un montant de 416.420frs
- avec la maison Bidaud pour fourniture et pose de la banque du Hall du tourisme 780.000frs
- avec les Etablissements Plazannet de Bordeaux pour fourniture du mobilier pour deux loges d'artistes (fauteuil, table, glace) d'un montant de 135.800
- avec les entreprises qui seront retenues à la suite d'un appel d'offres pour le mobilier des autres lots, la dépense devant rester dans le cadre de la prévision

./.

M. le Maire à faire procéder à un appel d'offres pour la fourniture des machines équipant la cuisine et à signer les marchés correspondants  
dit :

- qu'en ce qui concerne la cuisine l'installation sera assurée suivant les plans prévus et les directives de la Maison Bergerand de Joly par un installateur à désigner par un appel d'offres

dit

- que le financement total de la dépense évalué à 22 millions sera assuré de la façon suivante :

12.000.000 sur le chap. LXXV, art. 14 du B.S. 1956, le solde étant inscrit au budget primitif 1957.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député Maire

L'Adjoint Délégué,

APPROUVE  
ROCHEFORTS/Mer le 5 février 1957  
Le Sous-Préfet  
signé: TROCQUEREAU

Pour copie conforme  
Mairie de Royan le 13 février 1957  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint-Délégué:



Equipement de la Salle des Congrès

Entre : M. Max Brunet, Député Maire de la Ville de Royan autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Décembre 1956

Et : M. Le Directeur des Etablissements TISSERAND, 6 Bd Birca à St Omer (Sedno)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1er** - Les Etablissements Tisserand s'engagent à livrer franco de port et emballage et à poser 3 patiences métalliques de 10 m avec système de manœuvre, cable, roulements etc... nécessaires à l'équipement de la scène du Palais des Congrès, la pose devant être terminée pour le 15 Février 1957.

**ARTICLE 2** - Le montant du présent marché est fixé à cent cinquante mille francs savoir :

3 Patiences de 10 m entre têtes à 35.000	105.000
Pose	45.000
	150.000
total :	150.000 francs

**ARTICLE 3** - M. Tisserand affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la Sté pour laquelle il intervient, qu'aucune des personnes occupant dans l'entreprise l'une des situations visées par l'article 52 de la loi du 14 Avril 1952 et notamment désignées ci-après ne tombe sous le coup de l'interdiction prononcée par ledit article

**ARTICLE 4** - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément aux dispositions du décret 54.1318 du 30 Déc. 1954 publié au journal officiel du 1er Janv. 1955

Le Fournisseur

Royan, le 7 Janvier 1957

APPROUVE  
ROCHEFORTS/Mer le 5-2-1957  
Le Sous-Préfet  
signé: TROCQUEREAU

Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,

Pour copie conforme  
Mairie de Royan le 13-2-1957  
Par le Député-Maire,  
L'Adjoint-Délégué :



*[Handwritten signature]*

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député Maire de Royan, autorisé par délibération en date du 8 Décembre 1956

ET : M. Roger MARTIN, 7 rue Basoges à La Rochelle (Char.Mne)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - M. MARTIN s'engage à livrer dans les meilleurs délais à la ville de Royan 100 chaises du modèle décrit ci-dessous au prix de 6.100 frs l'unité ; franco de port et d'emballage.

montures : tubes 25 m/m chromés sur cuivre, soudés sans soudure

sièges : carcasse multiresorts à bordures plates en acier, garnis crins nappé et ouaté, garnis vinyl, passe poil ton sur ton.

couleur : "Bordeaux 77" mais dans la qualité de "bordeaux 54"

ARTICLE DEUX - Le montant du marché est fixé à la somme de 610.000 frs

ARTICLE TROIS - M. Roger MARTIN affirme en son nom personnel et sous peine de résiliation de plein droit du présent marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 90 de la loi du 14 Avril 1952.

ARTICLE QUATRE - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement aux dispositions du décret 54.1318 du 31 Décembre 1954 publié au Journal Officiel du 1.1.1955

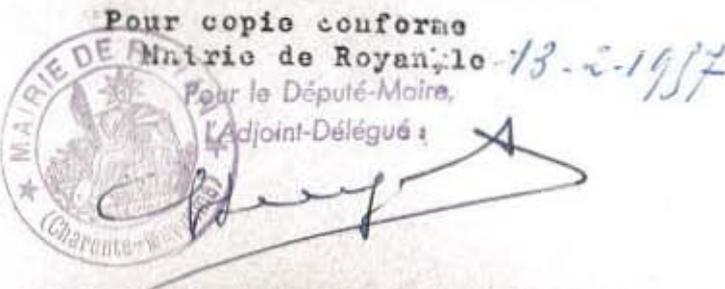
Royan, le 17 Décembre 1956

Le Fournisseur,

Et Le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE  
ROCHEFORTS/Mer le 5. février 1957  
Le Sous-Préfet  
signé: TROCQUEREAU

Pour copie conforme  
Mairie de Royan le 13.2.1957  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint-Délégué:  


Résultats d'appels d'offres

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 13-2-1957  
Pour le Maire,  
Adjoint-Délégué:

Le quinze décembre 1956 à 11 heures dans l'une des salles de la Mairie,  
M. Jean BARROT a procédé à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres  
en vue de la fourniture de  
100 chaises destinées aux salles de commission  
l'ameublement du hall d'entrée  
la machinerie des rideaux de scène

en présence de : M. Routin et Castelnu, adjoints au Maire  
M. Marnouget architecte

Différentes maisons spécialisées ont été consultées. Les résultats de  
l'appel d'offres sont consignés dans les tableaux ci-dessous

1/ Fourniture des chaises (Lot n° 9)

M. Roger Martin, 7 rue Bazoges à La Rochelle 6.100 frs pièces  
(sièges genre Rondo, moulure tube siège ressorts)

ateliers normands - chaises Baumann à 3.500 pièces ne répondent pas aux be-  
soins attendus - insuffisamment confortable.

2/ Ameublement du hall de tourisme (Lot n° 5)

Ets FLAZANNET de Bordeaux  
( tables et sièges)

560.000 frs

Hercier Frères de Paris ( ne présentant pas de solution susceptible de  
répondre ) convenir à l'aménagement prévu.

3/ Machinerie de scène

Pour la fourniture de la machinerie scénique (patiences pour les 3 rideaux  
la maison Tisserand fournit les meilleurs prix : 150.000 frs

Les Ets Hercier présentant un modèle trop important pour 300.000 frs.

°°

La Commission, conformément aux décisions du Conseil Municipal du 8 Décembre  
demande à M. le Maire de bien vouloir passer marché

- avec M. Roger Martin pour fourniture de 100 chaises à 6.100 frs
- avec M. Flazannet pour fourniture de l'ameublement au hall du tourisme  
560.000 frs
- avec la maison Tisserand pour fourniture de la machinerie nécessaire aux  
rideaux de scène.

Les membres de la Commission,

*[Signatures]*

MARCHÉ DE GRE A GRE

Entre : M. Max BRUSSET, Député Maire de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Décembre 1954

ET : M. le Directeur des Etablissements FLAHERNET, 18 Place Pey Berland à Bordeaux

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Les Etablissements Flaahernet s'engagent à livrer à la ville de Royan franco de port et d'emballages pour le 15 Février au plus tard, le mobilier nécessaire à l'ameublement du hall d'entrée et des loges d'artistes savoir :

- 1 table ronde Knoll diamètre 112, marisier clair, piedement tripode, laqué noir	38.000
- 2 fauteuils Knoll Sarrion couverts lin d'Ecosse vert et bleu à 35.000 l'unité soit	70.000
- 2 chaises Knoll Sarrion couverts lin d'Ecosse Vert et Blanc à 26.000 frs l'unité soit	52.000
- 4 tables decaus chêne petite plaque formica en bout à 16.000 frs l'unité, soit	64.000
- 6 chauffeuses dinopille 4 garnies tweed chinilla 4 garnies tweed rouge de chine à 28.000 frs l'unité, soit	324.000
- 2 banquettes formées par 3 groupes de 2 chauffeuses tweed jaune et gris	112.000
- 2 coiffeuses Sting 160x 30 composées de 2 tablettes à tiroirs 80 x 30 en orme et 2 tablettes 39 x 30 en bouleau laqué noir et quatre montants métall. plastifiés blanc à 21.000 frs l'unité soit	42.000
- 2 glaces argentées bords polis 78 x 78 à 4.900 l'unité soit	9.800
- 2 fauteuils Bertotla garni à 19.500 l'unité	39.000
- 2 tabourets pieds tubes garni à 7.500	15.000
- 2 grands rideaux de belle toile à 15.000	30.000
	<u>695.000 frs</u>

**ARTICLE DEUX** - Le montant du présent marché est fixé à la somme de : six cent quatre vingt quinze mille huit cents francs

**ARTICLE TROIS** - Il, affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la Société pour laquelle il intervient qu'aucune des personnes occupant dans l'entreprise l'une des situations visées par l'article 50 de la loi du 14 Avril 1952 ne tombe sous le coup de l'interdiction prononcée par ledit article.

**ARTICLE QUATRE** - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 94 - 1318 du 31 Décembre 1954 publié au Journal Officiel du 1er Janvier 1955.

Royan, le 18 Décembre 1956

Le Fournisseur,

Et le Député Maire  
l'Adjoint Délégué,



APPROUVE  
ROCHEFORTS/Mer le 5-2-1957  
Le Sous-Préfet  
signé: TRÉCQUEREAU

Pour copie conforme  
Mairie de Royan le 15-2-1957  
Pour le Député-Maire,  
l'Adjoint-Délégué:

